



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 21 mars 2024.

Titre et objet : RÈGLEMENT CA-2024-409 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-254 SUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

Ce règlement vise à harmoniser les normes essentielles à l'exercice des fonctions du service de sécurité incendie avec les normes provinciales prévues au *Code de sécurité*, chapitre bâtiment.

Ce règlement vise également à augmenter les montants d'amendes applicables en cas d'infraction.

Ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Longueuil, le 9 avril 2024
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière